

Je m'attends à ce que cette question soit traitée à la Chambre des communes dans des délais raisonnables. J'écouterai tous les députés avec beaucoup d'intérêt. A mon avis, il importe que le projet de loi arrive à l'étape du comité. Il y a plusieurs groupes et personnes qui veulent exposer leur point de vue sur cette question.

Je pourrais me contenter de dire peut-être que le public s'intéresse énormément à la question. J'ai reçu beaucoup de correspondance à l'appui du projet de loi. On a formulé certaines critiques à son égard auxquelles j'ai essayé de répondre dans chaque cas. J'ai essayé de m'entretenir avec les intéressés. J'ai répondu à la correspondance en faisant remarquer qu'un grand nombre des points faisant l'objet de critiques avaient en fait été résolus efficacement dans ce projet de loi. Je suis très impatient de régler cette question aussi rapidement que possible. Je demande aux députés de penser sérieusement à cette question, pour que nous puissions conclure le débat aussi rapidement que possible. La députée d'Outremont aura l'occasion de parler. Chaque fois qu'elle intervient je pense que c'est pour appuyer cette mesure et j'en suis heureux.

Mme Pépin: Certainement pas.

M. Hnatyshyn: Elle ne fait que m'encourager à continuer et à la prier de convaincre les autres députés libéraux de s'accorder au sujet de cette mesure. Je serais heureux d'entendre la critique de la justice dire qu'il appuie l'intention générale de ce projet de loi. J'aimerais entendre sa solution ainsi que celles de la députée d'Outremont au sujet du libellé de certaines des dispositions.

• (1620)

Comme le faisait remarquer la Commission Fraser, le gouvernement n'a rien à gagner du statu quo. Nous nous sommes engagés à présenter une mesure législative raisonnable pour nous attaquer à ce type odieux de propagande haineuse qui existe dans notre pays. Nous allons procéder d'une façon qui respecte la liberté d'expression des Canadiens et leur permette de dire qu'en ce qui concerne le respect de leurs concitoyens et concitoyennes nous avons une loi qui est raisonnable. C'est une loi qui sera dure pour les comportements qui sont inacceptables pour la majorité des Canadiens. Elle fera savoir au pays que cette législature s'est enfin attaquée aux questions sérieuses. Nous pourrions dire alors que le Canada est un pays où il fait meilleur vivre.

[Français]

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je ne suis pas très heureuse d'avoir à répondre à une loi aussi répressive et à retourner dans le temps à l'ère victorienne. Pour traduire mes sentiments, j'aimerais citer une partie d'un article paru dans le journal *La Presse* du 7 mai sous la plume M^{me} Lysiane Gagnon. Et cet article traduit bien mes sentiments et ce que je ressens au sujet du projet de loi C-54 que nous étudions aujourd'hui. Je cite:

Code criminel

Ça y est nous voilà repartis! Repartis en droite ligne vers l'ère victorienne, dans le vieux train puritain des conservateurs qui rappliquent avec leur projet de loi contre la pornographie.

Un projet aussi obtu que répressif, qui fera du Canada le pays le plus puritain du monde occidental... car a-t-on entendu parler d'un pays où l'on interdit la représentation visuelle d'un couple en train de faire ce qui se fait régulièrement dans les ménages les plus ordinaires, et que d'ailleurs nos gouvernements encouragent fortement, étant donné que c'est le seul moyen d'augmenter la natalité?

Le projet présenté par le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) s'inscrit bien dans la démarche pathétique d'un gouvernement prêt à tout, même au ridicule, pour plaire à la droite conservatrice et aux groupes de pression fanatiques ou naïfs qui croient que la censure va éliminer la violence contre les femmes et les enfants.

Le gouvernement conservateur aujourd'hui dans ce projet de loi pêche par excès de pudeur, et je suis généreuse, ... ne faisant pas preuve de l'ouverture d'esprit souhaité par la majorité des Canadiens et des Canadiennes.

Le matériel impliquant des scènes de violence et de dégradation doit être banni. Mais ramener le gouvernement dans les chambres à coucher, y incluant au passage les bibliothèques, les librairies, les musées et les galeries d'art, cela est inacceptable, monsieur le Président.

Également, les actes sexuels normaux entre adultes consentants n'ont rien à voir avec la pornographie.

La pornographie et l'érotisme sont deux choses tout à fait différentes dont le projet de loi C-54 ne tient absolument pas compte.

[Traduction]

Il faut arrêter le flot de pornographie nuisible qui traverse nos frontières. La pornographie nous donne une image tellement déformée de la sexualité des femmes, des enfants et des hommes qu'elle modifie la perception et le comportement des gens. La colère, la frustration et la violence qui en émanent sont accablantes.

Quel message la pornographie transmet-elle à notre société? Que nous dit-elle exactement? Elle nous dit que les femmes et les enfants sont des instruments de plaisir pour les hommes. Elle nous dit que la violence envers les femmes, les enfants et les hommes est socialement admissible et même normale. Elle nous dit que les femmes et les enfants sont sexuellement insatiables, qu'ils acceptent, jouissent même de la douleur et de la dégradation physique. La pornographie nous enseigne que le sexe est synonyme de puissance et qu'on n'en jouit vraiment que lorsqu'un des partenaires maîtrise et contraint l'autre.

A qui ce message est-il transmis? Qui affecte-t-il dans notre société? Les plus grands consommateurs de pornographie sont les garçons de 12 à 17 ans.

[Français]

Il faut se rappeler, monsieur le Président, que les parents transmettent souvent leurs problèmes aux enfants, et je m'explique: Les parents sont gênés et refusent de leur parler de sexualité et les enfants, à ce moment-là, se rabattent sur les vidéos et les revues pornographiques.